

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1385

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ajoutées à »,

les mots :

« ajoutée à la valeur des biens compris dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.